



**Déclaration de Jean-Marc BAILLEUL
Secrétaire Général du Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure,
représentant l'ensemble des syndicats de la CFDT Intérieure.**

Palais de l'Élysée, le 26 octobre 2016

Monsieur le Président, il y a un an, presque jour pour jour, vous nous receviez. Cela faisait suite au rassemblement unitaire - c'est donc possible ! - de l'ensemble des syndicats de police du 14 octobre 2015 après l'agression de notre collègue Yann Saillour.

Depuis, votre gouvernement a fait des efforts avec, cette année, la signature d'un protocole significatif que vous avez initié, permettant des avancées statutaires, indiciaires et indemnitaires pour l'ensemble des corps de la police nationale et de la gendarmerie. De nouvelles lois ont été votées pour lutter contre le terrorisme, des recrutements de masse ont été initiés et des matériels nouveaux arrivent dans les services.

Alors pourquoi cette crise ?

Les rassemblements de policiers des derniers jours sont le symptôme d'un profond malaise. Ils expriment un ensemble d'attentes, de dysfonctionnements, d'incompréhensions, et de quête de sens.

Si on ne peut nier la réalité d'un dialogue social, le dialogue sur les questions structurelles et opérationnelles est superficiel. La technostructure l'a confisqué.

Et que dire des auditions parlementaires ?... Alors que la sécurité est régulièrement au cœur des débats, comment concevoir qu'une commission parlementaire de la sécurité intérieure ne soit pas créée quand, en fonction des sujets, les discussions s'engagent dans les commissions de la défense et du budget.

Cette multiplicité d'interlocuteurs, souvent peu au fait des questions de sécurité, entraîne une dilution des constats et des propositions.

Nous sommes dans l'urgence Monsieur le président de la République, la situation est inquiétante il nous faut aujourd'hui aborder avec vous les points cruciaux de crispation. Pourtant les constats et propositions du SCSI ont déjà été maintes fois réitérées tant auprès des ministres successifs, qu'aux responsables de notre administration ou devant les parlementaires, depuis plusieurs années. Il est regrettable qu'une grande partie d'entre elles n'ait pas toujours été entendue :

Sur la procédure pénale :

- Les modifications récentes, par simplification du formalisme de la procédure, ne répondent pas à la problématique de fond conduisant à affecter toujours plus de fonctionnaires au traitement du judiciaire, au détriment de la présence sur la VP.

Un véritable choc de simplification s'impose (oralisation, contraventionnalisation de certaines infractions). Une réforme globale est nécessaire dans un contexte où s'entrechoquent deux conceptions pénales différentes, l'accusatoire de type anglo-saxon et l'inquisitoire français. Les réformes successives ont créé un mille feuilles chronophage. Le temps de l'enquête est réduit à la portion congrue mettant les services judiciaires en situation de déshérence. La police s'est transformée en service de gestion post-sentenciel en lieu et place des services de justice.

- Les outils de travail du quotidien sont inadaptés : logiciel de rédaction de procédure (LRRPN) obsolète, la plate-forme des écoutes judiciaires (PNIJ) inopérante.

Sur le rétablissement du respect des fonctionnaires de Police et la réponse pénale

Ne nous trompons pas de débat, il est hors de question pour le SCSI-CFDT, majoritaire chez les cadres, de nous opposer à la Justice, mais au contraire d'améliorer ensemble le processus pénal. Il n'y a pas de rupture et il ne peut y en avoir.

Néanmoins, Il nous faut entendre la lassitude des citoyens et des policiers qui constatent que la minorité de ceux qui pourrissent la vie des quartiers, ne reçoivent pas de messages forts adressés par la Justice. A l'évidence, il y a certains dysfonctionnements et trop d'outrages ne sont

plus relevés car non poursuivis. Une réponse pénale ferme et immédiate s'impose pour tous les faits touchant des policiers dans l'exercice de leurs fonctions mais également dans le cadre de leur vie privée (insultes, pression sur les enfants, tags...). Il en va de même pour la nécessaire condamnation de tous les appels à la haine "anti flic" (chansons Tags, presse...).

Il faut aussi créer et fluidifier la circulation des informations entre Justice et Police dans les mesures d'aménagement des peines et de contraintes, telle que permission, libération conditionnelle, contrainte pénale... Associer les services de police à ces décisions par le recueil de leur avis consultatif sur les modalités concrètes de décisions. Ce lien doit exister.

Aujourd'hui, il est impératif qu'une table ronde entre les professionnels soit enfin organisée.

Policiers, magistrats, personnels pénitentiaires doivent pouvoir dialoguer afin d'émettre des propositions d'améliorations partagées. Le SCSJ/CFDT et l'USM le réclament depuis des années. Pourquoi n'a-t-elle pas eu lieu ? Quand, Monsieur le Président, cette initiative, pleine de sens, sera-t-elle réalisée ?

Le respect passe aussi par l'image que l'institution renvoie non seulement à ses fonctionnaires mais aussi aux citoyens à travers les locaux...les véhicules, l'équipement.

Je n'évoquerai ici que l'exemple du site de l'ENSP de Cannes-Écluses, qui me direz-vous, a le mérite de placer les élèves dans les conditions qu'ils risquent de retrouver en service ou, parfois, il faut choisir entre l'eau chaude et le chauffage.

Sur la protection juridique des policiers

La législation concernant la « légitime défense » est inadaptée : les dispositions applicables aux policiers sont celles du citoyen. Aujourd'hui nos collègues s'appliquent une forme d'autocensure. Un nouveau texte commun aux deux forces s'impose.

L'anonymisation ou la *non-identification* que vous aviez promise après Magnanville n'est toujours pas mise en œuvre. Elle doit s'appliquer pour tous les policiers.

Sur les conditions de travail des agents et le management

La crise actuelle a fait apparaître au grand jour une césure entre la base et la haute hiérarchie policière. Des solutions pragmatiques doivent être mises en œuvre.

Repenser l'organisation hiérarchique afin que les officiers soient systématiquement intégrés dans les prises de décisions et les réformes ; il faut en finir avec le management par l'**infantilisation** pour passer à un management de **responsabilisation**. La cohésion entre les cadres pourrait utilement renforcée par le regroupement des élèves officiers et commissaires sur un site unique avec des apprentissages partagés, rappelons qu'ils ont les mêmes niveaux de diplôme au recrutement qui pourrait légitimement les conduire à exercer au sein d'un même corps, à l'instar de la gendarmerie dont les recrutements sont aussi plus importants par la voie d'accès professionnelle, (41 externes et 276 internes).

Assurer un meilleur pilotage des services en proposant les postes restant vacants dans chaque corps, aux grades sommitaux du corps inférieur dans des délais beaucoup plus courts et non par défaut. Des travaux sont en cours à votre demande, mais quand, Monsieur le Ministre vos intentions exprimées dans le courrier du 8 avril 2015 vont-elles se concrétiser ?

Engager une révolution dans la manière de gérer le temps de travail en application de la directive européenne du temps de travail.

Repenser les primes à la performance, créatrices de tensions entre les personnels : elles doivent davantage être réattribuées vers des postes difficiles, connus de tous. L'erreur est d'en avoir fait un outil de management, inefficace et perturbateur.

Sur les missions

La multiplication des priorités conduit à une perte de sens dans les missions. En outre, si on ne parle plus de culture des résultats, la pression du chiffre subsiste et l'explosion des demandes statistiques en tout genre est chronophage.

Des tâches indues détournent les policiers de leurs missions essentielles :

- Gardes détenus dans les hôpitaux (Mobilisation de tant d'effectifs

- au détriment des missions de police secours).
- Transferts pénitentiaires et gardes statiques en tout genre.
 - Procurations de vote.
 - **Ne serait-il pas opportun de limiter les plages horaires d'ouverture d'accueil du public à l'instar de ce qui se pratique en gendarmerie pour augmenter la présence sur la voie publique ?**

Sur deux forces concurrentielles en présence

Les deux forces (Police et Gendarmerie) aux statuts et doctrines d'emploi différents accomplissent les mêmes missions. Les doublons sont multiples. La Gendarmerie est consultée systématiquement sur des sujets inhérents à la Police Nationale, sans aucune réciprocité.

Vous-même Monsieur le Président êtes contraint de faire deux réunions successives aujourd'hui !

Pour la CFDT, une seule force au statut identique est maintenant nécessaire. Elle garantira une mutualisation dans la répartition des effectifs, des missions et dans l'harmonisation des équipements.

En attendant, la reconnaissance due aux policiers doit se traduire par les symboles forts et identiques dans les deux forces, notamment par l'attribution équitables des médailles de la sécurité intérieure, dans les ordres nationaux, et dans le « galonnage » des grades.

Monsieur le Président, la Police nationale est une institution qui doit être respectée, ce respect passe d'abord par la reconnaissance et l'identification de ses acteurs. Aussi, pour ce qui est des médailles comment expliquer à nos collègues qui sont intervenus sur le Thalys, et que vous avez reçus, qu'ils n'ont toujours pas été décorés un an après ?

Sur le galonnage, les Officiers de police demandent qu'il puisse leur être signifié dans les meilleurs délais et conformément à leurs attentes dans la suite logique des galonnages militaires qu'ils ont depuis 1995. (Nota : et déjà en usage dans la Police jusqu'en 1977). Aujourd'hui, le débat s'est perdu dans des conjectures qui ne font preuve ni de hauteur, ni de pragmatisme.

Pour conclure :

Les propositions de la CFDT seront lettres mortes si dans le même

temps les problèmes sociétaux de fond ne sont pas sérieusement abordés et traités. Les policiers, seuls, ne peuvent endiguer la détérioration constatée depuis des années, dans un contexte social délétère. L'ensemble des acteurs de la cité, élus, enseignants, acteurs sociaux doivent participer avec nous à ce combat.

Il a été question de sanctionner les policiers manifestant sans cadre légal. Le SCSI a adressé un courrier au Directeur Général pour qu'ils ne le soient car nous pensions qu'il fallait entendre leur colère. Néanmoins, le SCSI ne comprendrait pas que des usurpateurs, non policiers, puissent faire perdurer impunément l'agitation.

Enfin, le SCSI-CFDT n'a pas appelé aux divers rassemblements organisés dans la division. Ils donnent du crédit à tous ceux qui remettent en cause la pratique de certains, c'est-à-dire d'un syndicalisme divisé, parfois violent et politisé. Cette absence d'unité a conduit à une très faible mobilisation et à la poursuite des mouvements « spontanés ».

Si les organisations syndicales ne doivent pas se perdre, elles doivent se montrer solidaires, humaines et responsables car il y a du sens dans l'engagement. Toutefois cela passe inexorablement par la considération et la prise en compte par l'administration des revendications que portent les syndicats, au risque de voir éclore de façon récurrente les manifestations spontanées sans cadre légal et malencontreusement reprises à des fins politiques.